

**Sujet :** [INTERNET] Projet photovoltaïque SOLVEONA 03 au Parc, Taizé-Aizie

**De :** Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

**Date :** 23/10/2023 15:08

**Pour :** pref-solaire-taize-aizie-solveona03@charente.gouv.fr

*A l'attention de Madame Ambaud,  
Commissaire enquêtrice du projet de centrale agrivoltaïque au L-D « Le Parc » sur la commune  
de Taizé-Aizie (Charente),*

Madame,

J'émet un **avis défavorable** au projet agrivoltaïque du "Parc" pour les raisons suivantes :

- L'électricité produite par panneaux PV est **intermittente** avec un taux de charge seulement de l'ordre 14 % qui oblige de nuit et par temps couvert à avoir recours à des centrales électriques pilotables à gaz, **fortement émettrices de gaz à effet de serre**, soit le résultat contraire de celui que l'on nous promet si nous acceptons d'industrialiser nos campagnes du Ruffécois par l'implantation anarchique d'éoliennes et de panneaux PV !
- **Une douzaine d'hectares de terre arable serait soustraite à la production agricole.** Jusqu'à il y a une poignée d'années il était hors de question d'utiliser les terres nourricières françaises pour produire de l'électricité.

Aujourd'hui, alors que le Ministère de l'agriculture a été rebaptisé Ministère de l'agriculture et de la **Souveraineté alimentaire**, il est admis et même recommandé, sous peine de passer pour un mauvais citoyen, de faire pousser des KWh dans nos champs.



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Il est inexact d'affirmer que ces terres sont impropres à la production. Il suffit de voir les photos aériennes des parcelles voisines pour constater qu'il n'en est rien. Les parcelles concernées seraient en outre parfaitement adaptées à la plantation de noyers (leur propriétaire est déjà par ailleurs producteur de châtaignes) ou de luzerne. La Beauce et la Brie ne sont pas les seules terres éligibles à la production agricole ! Mais la vérité est qu'il est bien plus rentable de produire de l'électricité subventionnée par les deniers publics et, entre autres, les taxes et contributions (Contribution au Service Public d'Electricité et Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité) que nous payons tous sur nos factures d'électricité.

En résumé, les bénéfices pour Solvéo Energies et les bailleurs fonciers ; les nuisances pour les riverains et les taxes pour tous. Quelle belle égalité ! L'essentiel de cette transition énergétique est une affaire .... d'affairistes !

Je dénonce l'**habillage écologique** de ce projet. En effet la croissance de la végétation laisse singulièrement à désirer à l'ombre de panneaux PV. Si l'apicultrice, dont la famille louerait les terres à Solvéo, souhaite vraiment favoriser la biodiversité et la production de

miel, que sa famille laisse en friches mellifères la totalité des terres concernées par le projet !

- Ce projet est scandaleux par le **non-respect de la biodiversité**.

Dans sa réponse, en date du 28 avril 2023, à la MRAe de N-A, Solveona 03 affirme elle-même à la remarque 14 de la MRAe, en page 20, qu'un « *suivi chiroptérologique pourrait être intéressant à titre expérimental car les effets des parcs photovoltaïques sur les chauves-souris est peu connu* ». Quelle étude d'impact scientifiquement étayée!

- Cette même réponse en date du 28 avril 2023 laisse **planer le doute sur le sérieux de Solveona 03**, qui écrit que la localisation du poste source du Ruffecois n'a pas encore été définie précisément. Or la localisation de ce poste source était connue 3 mois avant l'envoi de la réponse de Solveona 03 à la MRAe (Cf ; article Charente Libre du 1<sup>er</sup> février 2023 sous ma signature).

- Depuis 2 ans, soucieux de véritable écologie, j'ai planté 500 mètres de double haie champêtre sur mes parcelles des Gougues à Bernac, dont la moitié en bordure de la D305, précisément là où Solveona 03 envisage de creuser des tranchées pour enterrer « sous voirie ou en accotement » ses câbles électriques de raccordement. Les racines des haut-jets (= arbres) de mes jeunes haies vont-elles apprécier ce voisinage ?

Je me pose également des questions sur l'impact sanitaire de ces mêmes câbles enterrés sur les bovins des éleveurs locaux dont l'un serait également riverain de câbles enterrés sur ses parcelles aux Adjots ?

- Nos campagnes sont sacrifiées et enlaidies par cette intrusion industrielle.
- L'implantation est beaucoup trop proche des habitations, notamment de la Malolière.
- Enfin, l'élimination ou le recyclage de ces panneaux en fin de vie n'est pas résolue.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Madame la Commissaire Enquêtrice, de donner un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent Leleu  
16700 Bernac

---

<https://www.charentelibre.fr/environnement/energies-renouvelables/energies-renouvelables-un-nouveau-poste-source-valide-a-ruffec-13900024.php>

**ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN NOUVEAU POSTE SOURCE VALIDÉ À RUFFEC**

## Énergies renouvelables : un nouveau poste source validé à Ruffec

Les postes sources réceptionnent l'électricité produite dans les environs et l'injectent dans le réseau.

Archives CL

publié le **1 février 2023** à 14h20.

## Énergies renouvelables : un nouveau poste source validé à Ruffec

**Énergies renouvelables : un nouveau poste source validé à Ruffec**

**Les postes électriques de Charente saturent. Résultat : des dizaines de projets d'énergies renouvelables sont bloqués. Ce 1er février, RTE a annoncé la construction prochaine d'un poste source à Ruffec.**

C'est un sujet technique mais ô combien important dans un département producteur d'énergies renouvelables. Mercredi 1<sup>er</sup> février, Réseau de transport d'électricité (RTE) a annoncé le lancement en 2025 des travaux du futur poste source de Ruffec. Il entrera en service en mars 2027. Cet équipement reçoit l'électricité produite dans les environs et l'injecte à haute tension dans le réseau. Un maillon indispensable au développement des énergies vertes.

De nombreux chantiers de panneaux solaires sont à l'arrêt en Charente. La faute à des transformateurs déclarés saturés par Enedis. Les porteurs de projets dénoncent un manque d'anticipation et des règles biaisées.

En Charente, le maillage est au bord de la rupture. Selon des données de mai 2022, sur les 28 postes sources du département, 16 saturent. En clair, dans le nord et le sud, les projets éoliens ou photovoltaïques

ne peuvent plus se raccorder au réseau. « *Les capacités de production (sont) nettement supérieures aux capacités d'accueil du réseau actuel* », reconnaît RTE par communiqué. Des dizaines d'entrepreneurs et agriculteurs se cassent les dents sur ce goulot d'étranglement. Certains ont gelé leurs plans, avec parfois de gros manques à gagner. RTE et Enedis notifient en temps réel l'occupation des postes. Certains porteurs de projets ont donc lancé leurs travaux sans savoir que le tuyau serait bouché au moment du raccordement.

## **Un chantier à 58 M€**

---

L'annonce de mercredi sonne le début de l'éclaircie dans le paysage électrique charentais. Le poste sera bâti sur des terres agricoles à proximité de la RN 10 et relié au poste de Rom (79) par 40 km de souterrains. Il permettra de raccorder environ 80 MW. Montant du chantier : 58 M€ payés par les producteurs via une quote-part. RTE se charge d'avancer la somme.

Par ailleurs, deux autres dossiers doivent avancer cette année. Une commission se réunira en mars pour déterminer l'emplacement du futur poste source Cœur de Charente-Mellois en Poitou. Une autre doit valider la localisation d'un futur poste dans le Confolentais d'ici la fin d'année.